

3. Vote d'un crédit de 1,800 francs pour divers travaux d'appropriation dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

4. Réception définitive des travaux de pavage dans les chemins d'Hem et du Pile.

5. Autorisation de demander deux sœurs en plus pour les salles d'asile communales.

6. Renvoi à l'examen d'une commission du projet de caisse de retraite pour les pompiers gardes nationaux de Roubaix.

7. Avis favorable sur la demande faite par le Bureau de bienfaisance de contribuer pour une somme de 1274 fr. 98 cent. à la dépense d'un pavé et d'un aqueduc à construire dans la nouvelle rue allant de l'Épeule à la rue d'Inkermann, et traversant une pièce de terre appartenant aux pauvres de Roubaix.

8. Vote d'un crédit de 1,300 francs pour raccords et redressements de l'entrée de l'ancien chemin de Tourcoing.

9. Approbation de plusieurs dépenses applicables aux exercices précédents, ainsi qu'aux écoles du Tilleul et au conditionnement des laines, et augmentation du crédit ordinaire pour les patrouilles de nuit, afin de ne pas mettre d'interruption dans ce service.

10. Le Conseil renvoie à une commission de cinq membres, le projet présenté par divers propriétaires pour le prolongement en ligne droite de la rue du Galon-d'Eau jusqu'au près de l'entrée du cimetière.

11. Communication faite au Conseil relativement aux projets suivants, pour l'étude desquels l'administration demande la formation d'une commission. Savoir :

Une école de garçons, une école de filles et une salle d'asile sur un terrain déjà acheté par la ville, rue de Blanchemaille.

Une nouvelle école mutuelle plus vaste et mieux située, qui remplacerait celle de la rue Neuve.

Une école de garçons dans le quartier de l'Épeule.

Une salle d'asile et une école de filles, rue de la Paix.

Une école professionnelle.

Pavage de différents chemins dans la campagne.

Amélioration des trottoirs.

Élargissement des débouchés de plusieurs rues, et prolongement de la rue Pélati jusqu'à celle du Collège.

Construction d'un aqueduc collecteur de grande dimension, traversant toute la ville.

Recherches pour l'amélioration du service de l'enlèvement des boues.

Construction d'un presbytère près de l'église du Tilleul.

Prolongement d'une voie de communication entre la rue de Blanchemaille et le pont que la Compagnie du chemin de fer se propose de construire, à la sortie de la gare vers Tourcoing.

Nouvelle division du territoire et apposition de numéros sur les maisons.

Création d'un vaste jardin public sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

Établissement d'un cours ou promenade depuis la Barque d'or jusqu'au près du pont d'Hem. (Communiqué.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 7 octobre 1860.

Sommes versées par 80 déposants dont 13 nouveaux fr. 12,240 30 demandes en remboursement. 10,370 72 Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 2 au 8 octobre 1860 inclus.

NAISSANCES.

22 garçons, 16 filles.

MARIAGES.

Du 8 octobre. — Entre Liévin Bontinck, journalier, et Marie-Antoinette Vankemseeck, journalière. — César-Joseph Plouvier, tisserand, et Alphonsine-Désirée Roland, bobineuse. — Ange Verhuest, journalier, et Pétronille Debruyne, journalière. — Honoré Nutte, employé de commerce, et Pauline-Adélaïde-Françoise Decottignies, repasseuse. — Pie Speltdoorn, journalier, et Marie-Anne-Joseph Wallez, servante. — Charles-Henri-Joseph Duploux, tisserand, et Louise-Joseph Warhem, journalière. — Augustin-Joseph Barbaux, contre-maître de tissage, et Cécile-Zélie Deschamps, sans profession.

DÉCÈS.

Du 1er octobre. — Pierre Mecus, 70 ans, marchand-cabaretier, époux d'Alexandrine-Joseph Boucart, Hôpital. Du 2. — Marie-Françoise Ponthieu, 31 ans, ménagère, épouse d'Amé-Fortuné-Joseph Pully, au Pil. Du 3. — Marie-Catherine Delerue, 49 ans, ménagère, veuve de Charles-Louis Fremaux, au Tilleul. — Henri-Edouard Fouvez, 30 ans, serrurier-mécanicien, époux de Marie-Elise Roussel, rue de l'Hermitage. Du 4. — Marie-Aimée Catoire, 80 ans, sans profession, veuve de Léonard-Amédée Dervaux, à l'Hospice. — Jean-François Carrette, 75 ans, tisserand, veuve de Constance-Joseph Monnays, au Tilleul. Du 5. — Charles-Louis Declercq, 32 ans, fleur, célibataire, rue de l'Espérance. — Paul-Désiré Lecroart, 29 ans, journalier, célibataire, dans le canal. Du 6. — Joséphine Desrumaux, 69 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Picavet, Vert-Chemin. — Augustine Cateau, 62 ans, ménagère, épouse d'Antoine-Albert Declercq, à l'Épeule. Du 8. — Jean-Baptiste-Joseph Renaux, 42 ans, fleur, époux de Marie-Catherine Pecqueur, rue de l'Espérance. — Pauline-Charlotte Havez, 41 ans, fabricante, épouse de Louis-Joseph Bécu, rue Pélati. Plus 5 garçons et 6 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

LYCÉE IMPÉRIAL DE LILLE.

La rentrée des classes est fixée au lundi 13 octobre pour les élèves internes.

La messe de Saint-Esprit, à laquelle tous les élèves sont tenus d'assister, sera célébrée le mardi 16 octobre, à huit heures du matin, et les classes s'ouvriront immédiatement après la messe.

Les demi-pensionnaires et les externes surveillés rentreront le mardi 16 octobre, à sept heures un quart du matin.

Les externes libres devront se présenter à huit heures moins un quart.

Cours applicables aux élèves qui se destinent à l'Industrie, au Commerce ou à l'Agriculture.

Ces cours, qui comprennent l'étude du français, de l'histoire, de la géographie, des langues vivantes, des mathématiques, de la science physique, de la chimie et de l'histoire naturelle, du dessin graphique, d'architecture commerciale, ont reçu la plus large organisation confiée à des professeurs dont l'expérience dans l'enseignement présente les plus solides garanties.

École préparatoire aux études secondaires.

Une école préparatoire pour les jeunes enfants est annexée au Lycée. On y enseigne la lecture, l'écriture, le catéchisme, les éléments de la grammaire, du calcul, de l'histoire sainte et de la géographie.

Externat surveillé.

Les externes surveillés viennent au Lycée de sept heures à midi et de une heure et quart à huit heures moins un quart.

Lundi soir, en sortant de son travail, le nommé Paul Lecroart, tisserand à Roubaix, atteint depuis quelque temps d'une affection des yeux, est tombé dans le canal qu'il côtoyait en se rendant chez lui. Son cadavre a été retrouvé le lendemain matin, près du pont de la route de Lannoy.

La nommée Théodorine Duquesnoy, âgée de 21 ans, soigneuse à la peignerie de laine de MM. Morel & Co, a eu deux doigts de la main droite coupés dans les engrenages d'une peigneuse. Cet accident est dû à l'imprudencence de la jeune ouvrière.

Il a été perdu, lundi, à Roubaix, un porte-monnaie contenant 115 francs.

Bonne récompense à la personne qui déposera ce porte-monnaie au bureau de police.

On a volé à Croix, dans la nuit du lundi au mardi, au préjudice de M. J.-B. Nicolas, fabricant d'huile, un tuyau de plomb dont le poids est environ de 100 kilogrammes. Les voleurs sont restés inconnus.

Une petite fille nommée Sophie Rose, de Wasquehal, ayant quitté hier matin le domicile de ses parents pour prendre part aux jeux des enfants du voisinage, est tombée en courant, dans une mare assez profonde. Malgré les secours les plus prompts, on n'a retiré de l'eau qu'un cadavre.

Le Moniteur belge publie l'arrêté royal suivant :

« Un concours est ouvert pour une histoire des anciennes assemblées nationales de la Belgique, depuis le règne de Philippe le Bon.

Cette histoire sera rédigée en français ou en flamand, et formera la matière d'un volume in-8° de six cents pages au moins.

Les concurrents remettront leur travail au département de l'intérieur, avant le 1er janvier 1861.

Une somme de cinq mille francs sera attribuée à la meilleure histoire.

Le jugement du concours sera déféré à un jury nommé par nous.

On a décidé de modifier l'empreinte de la nouvelle monnaie de nickel que l'on frappe en Belgique. Au lieu du lion héraldique, elle portera le buste du roi.

Il est de nouveau question, dit le Journal de Bruges, d'une erreur judiciaire : dans l'audience du 26 juillet 1860, la cour d'assises de la Flandre Occidentale a condamné Benoît Reynart, cabaretier, à Mouscron, à 8 années de travaux forcés, et Charles Dumortier, charpentier, dans la même localité, à cinq années de la même peine, pour vol de bijoux. Aujourd'hui, un autre individu vient de se déclarer auteur du même vol. Reynart et Dumortier, forts de leur innocence, s'étaient pourvus en cassation, il y a eu arrêt de rejet. La justice a commencé une nouvelle instruction.

Voici, dit l'Echo de l'Est, un petit trafic commercial sur lequel il est bon d'ouvrir les yeux :

« L'avoine, cette année, comme ayant été en retard, comme toutes les céréales, les besoins du moment courent le risque de ne pas être

satisfaits. Il est d'usage que l'avoine reste emmagasinée quelque temps. Avant de la donner en nourriture aux chevaux, il faut qu'elle perde quelques-uns de ses principes qui seraient nuisibles si la consommation était trop hâtée.

Nous apprenons que des marchands parcourant nos campagnes, achètent presque sur le champ l'avoine nouvellement récoltée et forment un mélange de cet approvisionnement avec les réserves qu'ils ont en magasin : ainsi ils parviennent à approvisionner leur clientèle.

Ce fait peut avoir de la gravité, et il a déjà été signalé dans quelques-unes de nos localités voisines. Il ne faudrait peut-être qu'un peu d'extension à ce procédé alimentaire pour qu'il causât une sorte d'épidémie dans les campagnes et les villes.

Le Times, après avoir annoncé que le nouveau tarif français pour les fers, a été généralement accueilli avec satisfaction par le commerce anglais, ajoute :

« Il n'a encore amené aucun changement dans les cours de notre marché ; mais on s'attend en 1861 à une baisse de 15 pour 0/0. Depuis la réduction des droits d'entrée, la consommation du vin n'a pas été ce que l'on attendait. Mais les périodes de transition ne donnent jamais de résultats satisfaisants et il faut plusieurs mois pour apprécier les effets du changement de système. Du 1er janvier au 31 août 1859, notre importation en vins a été de 4,917,144 gallons. L'augmentation a été de plus de 84 pour 0/0. Il y a eu en magasin 12,487,702 gallons, 2,800,380 gallons de plus qu'à pareille date en 1859. Il faut remarquer que s'il y a eu peu de changement dans la qualité consommée, on ne peut pas en dire autant de la qualité. Ainsi, le vin d'Afrique est tombé de 530,276 gallons à 318,018 gallons, tandis que l'importation des vins d'Allemagne s'est élevée de 85,711 gallons à 178,517 gallons et celle des vins de France de 478,595 gallons à 909,031 gallons. Pour le Porto, la consommation est restée la même, à 1,248,315 gallons. Quant au Xérès et autres vins d'Espagne l'importation en est augmentée dans les mêmes proportions qu'en 1859 et est arrivée au chiffre de 2,196,893 gallons, c'est-à-dire à plus de 40 pour 0/0 du chiffre de l'importation des autres vins réunis. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le Constitutionnel :

Aux termes du décret du 1er mai 1854, les corps de la garde impériale se recrutent exclusivement par des militaires en activité de service, choisis dans les régiments de ligne, et par d'anciens militaires engagés après libération.

Un décret du 27 avril 1860 a modifié ces dispositions en autorisant les changements volontaires, pour ce corps d'élite, d'hommes n'ayant pas encore servi.

En exécution de ce décret, un arrêté ministériel avait institué une commission spéciale chargée d'examiner les candidats, afin de n'admettre dans la garde que les engagés réunissant les conditions voulues de moralité et d'aptitude physique.

Des difficultés d'application s'étant opposées au fonctionnement de cette commission, notamment en ce qui concernait la responsabilité des chefs de corps de la garde, les engagements pour ces corps ont été placés sous la loi commune, mais à la condition que les candidats devront justifier d'un certificat d'acceptation du chef de corps, approuvé par le maréchal commandant en chef la garde impériale.

Tant d'émotions étaient au-dessus de ses forces ; une crise nerveuse la saisit, et elle poussa à son tour des cris perçants. Des hommes ne tardèrent pas à entrer ; la chambre s'illumina de nouveau.

— Silence ! lui cria l'un d'eux, d'une voix menaçante.

Mais elle ne se connaissait plus, ses cris continuaient.

Alors un homme s'approcha d'elle, et lui étendit sur la tête un mouchoir qui retomba devant les yeux. A Jeanne Gray aussi on avait masqué le glaive. Les bourreaux sont vraiment humains.

Ce voile sinistre rappela Mme L... à elle-même. Elle crut comprendre, baissa la tête, recommanda son âme à Dieu, et attendit la mort... Un sabre grinça et sortit de son fourreau... De nouveaux pas se firent entendre, puis des voix mêlées se discutèrent... Elle attendit toujours... C'était l'angoisse du condamné qu'on attachait sur la bascule.

Mais les voix et les pas s'éloignèrent encore. Les cris aussi avaient cessé. Peu à peu tout ce bruit diminua, s'éteignit, puis elle n'entendit plus rien.

Ce silence, était-ce la mort ?... Restait-elle seule vivante dans le château ?... Cette incertitude dura plus d'une heure ; les brigands étaient sans doute partis, car aucun bruit ne s'était plus fait entendre. Enfin, en prêtant attentivement l'oreille, elle crut distinguer des gémissements. Elle rassembla toutes ses forces et appela... Une voix faible parvint à peine jusqu'à elle ; c'était celle de son mari... Elle appela son fils, puis son domestique, mais sa voix se perdit sans réponse.

Dieu seul sait ses angoisses pendant les longues heures...

ques bijoux... prenez tout... tout est à vous, mais laissez-nous la vie...

Et elle arracha son anneau qu'elle tendit aux brigands.

Moneuse parut hésiter un moment, puis se redressant :

— Lève-toi, dit-il, et conduis-nous. Nous verrons si tu mérites de vivre.

Madame L... conduisit les brigands dans l'étude de son mari. Là, elle indiqua un secrétaire qu'on ouvrit ; dans ce secrétaire il y avait un petit coffret à damier incrusté d'ivoire et d'écaïlle, et, dans ce coffret, une assez mince somme en or. Moneuse s'en empara.

— Est-ce là tout ? dit-il d'un air moqueur.

— Suivez-moi encore, dit Madame L... et elle s'achemina vers sa chambre à coucher. Sa démarche était résolue, une sorte d'exaltation se faisait remarquer dans toute sa personne. Elle récapitulait dans son esprit le peu qu'elle possédait, et dont elle eût voulu pouvoir doubler la valeur pour sauver plus sûrement les jours de ceux qui lui étaient chers... Et puis n'avait-elle pas laissé son enfant dans sa chambre !... on avait peine à le suivre.

On entendit des pleurs... Oh ! mon Dieu ! il vit du moins, se dit-elle...

Les brigands avaient déjà pénétré dans cette pièce du château. L'enfant épouvanté pleurait sur le lit, dont on avait enlevé les matelas et les couvertures. Madame L... courut à son enfant qui s'élança vers elle, mais on les retint. Ces hommes ne connaissaient qu'un dieu, qu'un culte : l'or ; qu'un moyen : le feu et le sang !... Les mains de Mme L... étaient liées ; elle indiqua la clé d'un meuble ; on l'ouvrit... tout fut pris jusqu'à son lit.

— Ce n'est pas là ce que nous voulons, dit

Moneuse d'une voix de tonnerre, les six mille francs !

Mme L... frissonna.

— Je n'ai plus rien, dit-elle avec désespoir. Moneuse ordonna qu'on l'attachât au pied de son lit, et tous sortirent : elle ne vit plus rien, seulement elle sentit son enfant se glisser sur son sein...

Peu d'instant après, deux hommes entrèrent. L'un tenait une torche, dans les mains de l'autre brillait un coutelas tranchant. Il s'avança vers l'enfant, le saisit, et lui appuyant sur le cœur la pointe de son arme, il hurla ces mots à l'oreille de la mère :

— Tu as de l'argent où est-il ?

Mme L... voulut parler, les paroles expirèrent sur ses lèvres, ses tempes battaient violemment, un nuage passa devant ses yeux, elle jeta un cri terrible et s'affaissa sur elle-même.

Il lui sembla que la chambre redevenait obscure. Des pas paraissaient s'éloigner et s'approcher. Elle se demandait ce qui se passait donc de si étrange et de si terrible, mais ses esprits égarés ne pouvaient plus rassembler ses idées.

Moneuse était revenue dans la salle où il avait laissé M. L... à la garde de quelques hommes.

— Me diras-tu où est cet argent ? lui demanda-t-il de nouveau.

— Il me serait plus aisé de vous donner ma vie, répondit le notaire.

Moneuse se tourna vers ces hommes, et dit tranquillement : — Du bois !

M. L... sentit frissonner tout son corps. Il s'attendait à mourir, il avait rassemblé pour ce moment suprême toutes les forces de son âme, mais les tortures l'épouvantaient.

On apporta du bois. Un grand brasier fut allumé dans la cheminée.

On lia fortement une chaise renversée au-devant d'un fauteuil dans lequel M. L... fut placé. On lui mit les pieds nus. Ses jambes ses bras et son corps furent fortement attachés au fauteuil et à la chaise ; dans cette position, il avait les jambes étendues en avant. Il conjura de suspendre un moment son supplice, et s'adressant à Moneuse :

— Je vois que vous allez me faire subir d'atroces douleurs. Pour m'y soustraire je vous donnerais un million si je l'avais, mais je n'ai qu'un peu d'or qui est à vous. Quel serment exigez-vous de moi ? Je suis prêt à le faire ; s'il reste au fond de votre cœur un peu de pitié pour votre servable, pour un homme qui ne vous a pas résisté, qui vous a dit la vérité et livré tout ce qu'il possédait, je vous en conjure, épargnez-moi d'affreux et inutiles tourments.

— Ces tourments arrachent bien des aveux, répliqua Moneuse avec une sorte de sérénité. Approchez-le près du feu, car il fait froid.

Cet horrible jeu de mots fit rire les brigands. M. L... n'espéra plus rien de ses bourreaux.

Le fauteuil fut approché du brasier... Bientôt les muscles des pieds se crispèrent, et la chair grilla.

Mme L... était toujours attachée au pied de son lit. Des gémissements affreux la rappelaient peu à peu à elle-même. Elle écouta et crut reconnaître la voix de son mari... puis son enfant lui revint à la pensée. Il n'était plus près d'elle... Elle voulut se lever ; des cordes la retenaient. Ses mains s'étendirent convulsivement sur le plancher ; elles cherchaient un corps ou du sang... elles ne trouvèrent rien.

Les gémissements et les cris continuèrent ; c'était bien la voix de son mari parvenu au paroxysme de la douleur physique.

R. lieu... heu... pied... pren... heu... par... me... E... à se... rapi... cinq... com... sible... gers... L... bea... angl... obte... Mul... L... le ch... dans... Les... quan... bois... chiff... phys... notu... et en... Ed... sur... faite... neut... drou... au l... batta... vaste... puis... orné... tes ;... halle... cela... toute... Le... pen... sées... de t... Aup... moy... la g... à dre... de c... pelé... sus... le ti... Ce... les... dans... de l... d'arc... du r... fièch... dans... Le... les e... heur... ture... par... en-L... de l... hies... sait... gues... enfin... telle... se pa... visite... L... a... au fe... faim... son m... temps... tarda... avait... En... cipité... où el... serva... tenait... ensau... son é... Mme... dont... Lor... elle s... avait... porte... assise... aiguës... qu'en... dans... trouva... parvint... sur se... M... son r... l'enfa... brûlés... liés au... servan...